

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation
du groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)**

NOR : INTJ1934914A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre);
Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale en date du 28 novembre 2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Le groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux assure la sûreté, la sécurité et le soutien de la direction générale de la gendarmerie nationale, de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale et des services rattachés. Il est également chargé de la mise à jour du mémorial de la gendarmerie et de la diffusion des circulaires et instructions.

Article 2

Le groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux est organiquement rattaché au commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale et placé pour emploi auprès des commandements respectifs des différents sites soutenus.

Article 3

Le groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux est commandé par un officier supérieur de la gendarmerie.

Article 4

Pour l'exercice de ses attributions, le groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux est notamment constitué :

- d'un centre d'études et de documentation;
- d'une compagnie de soutien opérationnel;
- d'une compagnie de sûreté et de sécurité;
- d'un service d'exploitation et de soutien des télécommunications et de l'informatique;
- d'une section santé et sécurité au travail.

Article 5

L'arrêté du 18 juin 2012 portant création du groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux est abrogé.

Article 6

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
C. RODRIGUEZ